

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes du Molay-Littry sur la convocation qui leur a été adressée par Anne BOISSEL, la Présidente.

Date de convocation : le 08 février 2018

Date d'affichage : le 08 février 2018

Nombre de conseillers communautaires
En exercice : 90

Présents : PLOUGET Isabelle (Aignerville), DESHAYES Patrick (Asnières en Bessin), GRANGER Michel (Balleroy-sur-Drôme), TOUCHAIS Marie-Laure (Balleroy-sur-Drôme), MONTAIGNE Gilbert (Balleroy-sur-Drôme) D'ANDIGNE Gérard (Bernesq), LAUNAY Philippe (Blay), PAIN Daniel (Bricqueville), LEGER Michel (Cahagnolles), FAUVEL Michel (Canchy), FAUDEMÉR Chantal (Cardonville), SURET Nelly (Cartigny-l'Épinay), MARIE Denis (Castillon), THOMINES Patrick (Colleville-sur-Mer), LEMONNIER Claude (Colombières), POISSON Cédric (Cormolain), LE BOUCHER Philippe (Cricqueville-en-Bessin), LE HIR Serge (Crouay), LELOUTRE Pierre (Deux-Jumeaux), CALENGE Christelle (Ecrammeville), ANDRE Christelle (Englesqueville-la-Percée), CORNIERE Alain (Etréham), GERVAIS Alain (Formigny-la-Bataille), LEBIGRE Alain (Foulognes), LEGRAND Raymonde (Grandcamp-Maisy), MADELAINE Olivier (Grandcamp-Maisy), MONTAGNE Jean-Paul (Grandcamp-Maisy), AUBRY Laurent (Isigny-sur-Mer), BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer), LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer), MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer), LEBOURGEOIS Gilbert (La Bazouque), LENICE Bernard (La Cambe), PICANT Monique (La Folie), BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry), FURDYNA Hubert (Le Molay-Littry), GODARD Catherine (Le Molay-Littry), MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry), PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) DUMONT Alain (Le Tronquay), GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquay), DELAHAYE Patrick (Litteau), TOSTAIN Roland (Lison), CHATEL Benoît (Longueville), BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie (Louvrières), GUIBET Jean-Noël (Maisons), LEFEVRE Pierre (Mandeville-en-Bessin), DEBAYEUX René (Monfréville), COURCHANT Albert (Montfiquet), MUS Bertrand (Mosles), FAUVEL Jean (Neuilly-la-Forêt), BENOIT Laurent (Noron-la-Poterie), DESCLOMESNIL Christian (Planquery), BENICOURT Odile (Osmanville), MARIETTE Michel (Rubercy), TORCHEUX Gilbert (Russy), BOISSEL Anne (Saon), PETGES Philippe (Saint-Germain-du-Pert) , VALLY Jean (Sainte-Honorines-des-Pertes), LAILLIER Philippe (Saint-Laurent-sur-Mer), LEPAGE Joël (Sainte-Marguerite-d'Elle), EUDES Rémy (Saint-Marcouf-du-Rochy), BELLEMMAIN Sylvine (Saint-Paul-du-Vernay), LEGRULEY Alain (Saint-Pierre-du-Mont), CAUVIN Rémy (Sallen), SEBERT Pierre (Saonnet), AIMABLE Benoît (Surrain), CAMBRON Michel (Tournières), RENAUD Frédéric (Tour en Bessin), VAUTIER Evelyne (Trévières), PACARY Bernard (Trungy), DE BELLAIGUE Antoine (Vierville-sur-Mer), MARIE Laurent (Vouilly).

Absents et absents excusés : LECORDIER Yves (Balleroy-sur-Drôme), MAUDUIT Yves (Castilly), DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer), ROGER Aline (Isigny-sur-Mer), ANGER Pierre (Le Breuil en Bessin), BRIARD Emmanuel (Le Molay-Littry), LEGOUPIL Nathalie (Le Molay-Littry), MALHERBE Sonia (Les Oubeaux), CATHERINE Catherine (Sainte-Honorine-de-Ducy), SEBIRE Bernard (Sainte-Marguerite-d'Elle), PASQUET Alain (Saint-Martin-de-Blagny), CHEREAU Fabien (Saint-Paul-du-Vernay),

Absents excusés ayant donné pouvoir : KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) a donné pouvoir à LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer), ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy) a donné pouvoir à MONTAGNE Jean-Paul (Grandcamp-Maisy), MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) a donné pouvoir à MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry), DUFOUR Mireille (Trévières) a donné pouvoir à VAUTIER Evelyne (Trévières). RICHER Guy est suppléé par LAURENT Benoit, (Noron-la-Poterie).

L'ordre du jour est le suivant :

Urbanisme :

A. PLU :

1. Débat sur les grandes orientations du PADD (en présence de Monsieur Philippe EON du bureau d'études PLANIS),

B. Documents communaux :

2. Approbation de la modification du PLU de Grandcamp-Maisy,

3. Lancement de la procédure de modification du PLU du Molay-Littry,

Travaux - bâtiments :

4. Proposition de convention de mise à disposition pour l'entretien des bâtiments intercommunaux,

Environnement :

5. Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au Comité consultatif de la réserve de Cerisy-la-Forêt,

6. Désignation des représentants de la Communauté de communes au Syndicat Intercommunal de l'Aménagement des Rivières du Bessin (le SIARB),

Cadre de vie :

7. Proposition de dénomination du PSLA situé à Trévières,

8. Appui au projet d'implantation d'un Point-Info 14 au Molay-Littry.

Information : Point sur les travaux du PSLA à Trévières ; Projet d'extension du PSLA situé à Isigny-sur-Mer.

Tourisme :

Pour information : Le Pôle Bessin.

Culture et sport :

9. Proposition de versement de la cotisation 2018 pour l'ADTLB,

Pour information : arrivée de la chargée de mission événementiel ; organisation de Rétro-Bessin et du challenge intercommunal.

Ressources humaines :

10. Mise à jour du tableau des emplois communautaires : intégration des agents du syndicat mixte scolaire du quartier de la gare,

11. Aide au financement pour un appareillage auditif dans le cadre du maintien dans l'emploi d'un agent en situation de handicap,

Finances :

12. Proposition d'encaissement du solde de l'association Maison de la Forêt (budget tourisme),

13. Proposition de création des budgets annexes pour gérer la compétence assainissement collectif.

Scolaire - Périscolaire :

14. Proposition de dénonciation de la convention avec Bayeux Intercom pour la scolarisation des enfants d'Aure-sur-Mer à Port en Bessin,

15. Proposition de fusion des écoles de Sainte Marguerite-Bourg et Lison avec Ste Marguerite-Gare,

16. Proposition de tarifs cantine-garderie pour les sites des écoles de la gare de Lison-Ste Marguerite.

Voirie :

Pour information : point sur les conventions de mise à disposition.

La Présidente vérifie le quorum puis ouvre la séance. La Présidente propose un ajout à l'ordre du jour.

Monsieur Albert COURCHANT se propose secrétaire de séance.

Urbanisme

A. PLUi :

1. Débat sur les grandes orientations du PADD (en présence du bureau d'études PLANIS et du SCOT Bessin),

Madame BOISSEL présente les intervenants : Monsieur DEQUEN et Monsieur EON du bureau d'études PLANIS, Monsieur Stéphane WOLF du SCOT du Bessin, et Margaux ALONSO chargée de mission urbanisme d'Isigny-Omaha-Intercom.

Madame la Présidente rappelle les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat, ENE et ALUR.

La Présidente souligne que les dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

Madame la Présidente, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, expose les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

- Stimuler l'accueil et le maintien de populations, en favorisant la mixité sociale et générationnelle
- Dynamiser les différentes centralités et les modes alternatifs à la voiture individuelle pour les relier
- Préserver et valoriser les richesses patrimoniales et environnementales, vecteurs d'identités et d'attractivité pour le territoire
- Consolider et développer le tissu économique local, en s'appuyant sur la complémentarité des pôles (intérieurs et extérieurs au territoire)
- Optimiser l'offre de tourisme-loisirs, véritable levier de développement pour tout le territoire.

La parole est ensuite laissée au bureau d'études PLANIS pour présentation des grands axes du PADD. Les élus émettent des remarques axe par axe.

Considérant la synthèse des débats du PADD au sein des Conseils Municipaux,

Considérant qu'il résulte du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Qu'il soit tenu compte des points suivants :

L'économie :

- S'agissant de l'implantation de grandes surfaces alimentaires, il a été exprimé la volonté de maîtriser l'implantation des grandes surfaces alimentaires afin de préserver les commerces présents dans les bourgs.
- Il faudrait prévoir du stationnement, à proximité, dans les bourgs pour préserver les commerces.
- Favoriser l'augmentation en pourcentage, de surface en agriculture biologique

Equipements / Déplacements :

- La fermeture des services publics n'aide pas à l'écologie. C'est pourquoi, il est important de maintenir des services de proximité.
- Il serait intéressant de prévoir un système de covoiturage, notamment pour l'utilisation des services publics.
- Questionnement sur le fait que les aménagements et la sécurisation des abords de la gare du Molay-Littry peuvent avoir une incidence sur le nombre de trains s'arrêtant au Molay-Littry.

- Volonté de prévoir le développement de l'urbanisation en cohérence avec le développement des réseaux de défense incendie.
- Environnement :**
- Il existe une inquiétude quant à la disparition des biodiversités et à la préservation des haies du territoire
- Tourisme :**
- Développement du tourisme en prenant en compte le réseau de défense incendie
 - Prévoir la construction d'une antenne de l'office du tourisme en arrière-pays
 - Recenser le petit patrimoine

Michel GRANGER interpelle sur le développement des grandes surfaces, Monsieur TOSTAIN sur le stationnement. Guillaume BERTIER évoque la halte ferroviaire du Molay-Littry. Monsieur VALLY remarque que la chapelle St SIMEON de Sainte Honorine des Pertes n'est actuellement pas présente dans le PADD.

Des élus souhaitent savoir comment la suite va se passer. Margaux ALONSO indique qu'un COPIL se tiendra courant mars pour traiter de toutes les remarques. Ce copil entérinera le PADD.

Une fois les questions épuisées, Madame BOISSEL laisse la parole à Stéphane WOLF du SCOT du Bessin puis à Patrick THOMINES afin d'évoquer les évolutions du SCOT, à l'heure actuelle il n'y a pas de report de date émanant des services de l'Etat, le travail doit continuer, les prochaines assemblées plénières sont prévues dans ce sens.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, acte de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables relatif à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Vote unanime

B. Documents communaux

2. Approbation de la modification du PLU de Grandcamp-Maisy,

Monsieur FAUVEL prend la parole et indique que par arrêté communautaire en date du 12 mai 2017, Mme La Présidente a engagé une procédure de modification du PLU de la commune de Grandcamp-Maisy conformément aux dispositions de l'article L.153-36 du code de l'urbanisme. Cette modification a pour objet de modifier le règlement écrit de la zone et de corriger le périmètre du captage du forage du Houx.

Suite à la consultation des personnes publiques associées :

- Comité Régional de Conchyliculture, le Conseil Départemental, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, la Chambre d'agriculture du Calvados ont émis un avis favorable sans réserve
- L'Agence Régionale de la Santé a émis un avis favorable sous réserve de reprendre les interdictions de constructions dans les articles 1 et 2 des zones Uc, Ux et 1Aux ce qui était déjà le cas dans le PLU avant modification
- La DDTM a émis les remarques suivantes :
 - Le PLU de Grandcamp-Maisy (...) a classé (...) un secteur At à vocation touristique. Néanmoins, le maintien des possibilités de construire sur le secteur At n'est pas compatible avec les dispositions de la loi littoral.
 - Les secteurs Up du PLU délimitent l'emplacement de campings. Or, l'un de ces secteurs est situé dans les espaces proches du rivage (EPR). Au regard de la Loi littoral, les campings, qui ne présentent qu'un nombre limité de constructions

dispersées, ne peuvent être regardés comme des espaces urbanisés (...). Toutefois, les ouvrages prévus tels que toboggans ou plongeoirs liés à une piscine sont constitutifs d'urbanisation. Le caractère limité de l'extension devra être apprécié à l'échelle du quartier où le camping se situe.

- L'enquête publique a donné lieu à six observations qui n'appellent pas de modification du projet.

Suite à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique, le projet a été modifié conformément aux échanges tenus avec les services de l'Etat et une nouvelle disposition sera donc ajoutée à l'article A8 afin d'éviter tout étalement des constructions (même si elles devront être démontables) en imposant une distance maximale de 15 mètres entre constructions.

En l'absence de questions de l'Assemblée, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les modifications des PLU avec les ajustements évoqués.

Vote unanime

3. Lancement de la procédure de modification du PLU du Molay-Littry,

Monsieur FAUVEL indique que la commune du Molay-Littry a sollicité la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom pour effectuer une procédure de modification de son PLU afin d'apporter quelques modifications dans le règlement écrit des zones U et 1AU ; et d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU de la Moignerie.

En application de la délibération du 14/12/2017, un fonds de concours de 50% du montant HT de la dépense sera demandé à la commune. En l'absence de questions, le conseil délibère pour décider de lancer cette modification du PLU du Molay Littry.

Vote unanime

Travaux - bâtiments :

4. Proposition de convention de mise à disposition pour l'entretien des bâtiments intercommunaux,

Monsieur BERTIER prend la parole et propose suite à la dernière commission travaux/batiments du 17 janvier 2018, une convention de mise à disposition de personnel afin de mutualiser les interventions nécessaires dans les bâtiments intercommunaux. L'objectif est de rendre cohérent les déplacements des techniciens sur un territoire vaste et disparate, l'élu informe qu'il est nécessaire d'organiser la mise en œuvre de l'entretien des bâtiments intercommunaux sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Montaigne demande s'il faudra systématiquement attendre l'autorisation de l'intercommunalité avant de faire intervenir les agents communaux. Monsieur BERTIER indique que cela dépend du degré de gravité.

Monsieur BERTIER précise que ce mode de fonctionnement donnera plus de souplesse à la fois aux communes et à l'intercommunalité qui ne dispose pas à l'heure actuelle des moyens humains nécessaires pour faire face à toutes les demandes d'interventions. Monsieur de BELLAIGUE demande si la mise en place d'un forfait annuel ne serait pas plus simple. Le Vice-Président répond que cela sera étudié par la commission travaux/bâtiments. Monsieur RENAUD indique que le coût de 20 euros ne correspond pas aux frais réels engagés par les communes.

Le Conseil Communautaire est par la suite invité à délibérer pour autoriser la Présidente à signer les conventions avec les communes.

Vote majoritaire (1 abstention).

Environnement :

5. Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au Comité consultatif de la réserve de Cerisy-la-Forêt,

Monsieur GRANGER indique que l'ancienne communauté de communes de Balleroy le Molay Littry avait un représentant (son Président) au comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la forêt domaniale de Cerisy.

Vu la création de l'intercommunalité Isigny-Omaha Intercom au 1^{er} janvier 2017, Monsieur GRANGER demande au conseil de désigner son/sa représentant(e) au comité consultatif. L'élu précise que le comité consultatif présidé par le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL) donne son avis sur le plan de gestion de la réserve naturelle. Monsieur GRANGER propose au Conseil Communautaire d'être candidat au poste de représentant au Comité consultatif.

Vote unanime

6. Désignation des représentants de la Communauté de communes au Syndicat Intercommunal de l'Aménagement des Rivières du Bessin (le SIARB),

Monsieur GRANGER informe que depuis le 1^{er} janvier 2018 avec la compétence GEMAPI, la Communauté de communes est en représentation substitution de ses communes membres au SIRAB.

Le SIARB a été créé le 1^{er} janvier 2013 suite à la dissolution des syndicats de la Tortonne et du SIAABO.

20 communes sont membres de ce syndicat, 18 d'Isigny-Omaha Intercom et 2 de Bayeux Intercom :

Bernesq, Blay, Bricqueville, Cartigny l'Epinau, Castilly, Crouay, La Folie, Le Breuil en Bessin, Le Molay Littry, Le Tronquay, Lison, Rubercy, Ste Marguerite d'Elle, Saint-Marcouf, Saint Martin de Blagny, Saon, Saonnet, Trévières, Campigny et Cottun.

Le syndicat a pour objet toute action, études avant travaux, travaux, animation sur le réseau hydrographique de son territoire dans l'application des compétences suivantes :

- La restauration, l'entretien des cours d'eau et des zones humides riveraines ;
- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à destination des membres du syndicat dans le cadre de ses compétences ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance et de suivi des milieux aquatiques dans sa limite territoriale ;
- La réalisation d'actions collectives préconisées dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Les cours d'eau concernés sont la Tortonne, l'Esque, le Ruisseau du moulin d'Anneby, l'Elle et leurs affluents.

Le Vice-Président précise que les ressources du syndicat sont assurées en partie par la contribution des communes adhérentes (calculée pour 50% sur la population et 50% sur la longueur des berges situées sur le territoire communal).

Monsieur GRANGER propose de renommer les mêmes représentants. Un suppléant pour Crouay doit cependant être rajouté. Monsieur LE HIR propose de nommer Madame Cécile QUIETTEVILLE au poste de suppléante pour la commune de Crouay.

Commune	Titulaire	Suppléant
BERNESQ	Gérard d'ANDIGNE	Patrice KARBOWNICZECK
BLAY	Damien JUMEAU	Claude LENOIR
BRICQUEVILLE	Daniel PAIN	Valérie LETOURNEUR-LAMY
CARTIGNY L'EPINAY	David HOREL	Gérard MARIE

CASTILLY	BLET Emmanuel	Brigitte MAHAUT
CROUAY	Martine ADRIEN	Cécile QUIETTEVILLE
LA FOLIE	Hubert PICAN	David SANSON
LISON	Roland TOSTAIN	Jean-Louis LECOUCVEY
LE BREUIL EN BESSIN	Gérard CLIQUET	Louis LECARPENTIER
LE MOLAY LITTRY	Jean-François COURSAN	Elisabeth RIDEL
LE TRONQUAY	Loïc BIHEL	Claudine MOMPLAY
RUBERCY	Michel LECAUDEY	Isabelle MARIE
SAON	Olivier GASSION	Didier LALONDE
SAONNET	Joël PITREL	Denise GUERIN
ST MARCOUF DU ROCHY	Marc BEAUSSIRE	Rémy EUDES
ST MARTIN DE BLAGNY	Hervé BOUILLON	Erick SURET
STE MARGUERITE D'ELLE	Bernard SEBIR	André LEVILLAIN
TREVIERES	Michel FUSEE	Erick JEANNE

Vote unanime

Cadre de vie :

7. Proposition de dénomination du PSLA situé à Trévières,

Monsieur POISSON prend la parole et annonce le report de la décision

8. Appui au projet d'implantation d'un Point-Info 14 au Molay-Littry.

Monsieur POISSON indique que suite à l'autorisation d'ouverture du Point-Info 14 par le Département, il propose à l'Assemblée de soutenir l'ouverture d'un Point-Info 14 sur la commune du Molay-Littry. En effet, sa population de 3 000 habitants, ses commerces, ses services publics font de cette commune une candidate idéale pour l'arrivée d'un Point-Info 14. Patrick THOMINES indique que le Département travaille actuellement dans ce sens et qu'il attend une réponse des services de l'Etat.

Le Vice-Président sollicite de l'Assemblée un vote de soutien afin d'encourager l'ouverture d'un Point-Info 14 au Molay-Littry.

Vote unanime

Monsieur POISSON fait ensuite un point d'information :

Les travaux du PSLA à Trévières : Consultation du marché de travaux en cours, litige sur le retrait de l'amiante.

Le projet d'extension du PSLA situé à Isigny-sur-Mer : le travail avance bien, le Conseil sera sollicité pour une demande de DETR 2018.

Tourisme :

Madame ANDRE prend la parole pour faire un point d'information.

Le Pôle Bessin : elle annonce la fin du partenariat avec le Pôle sous sa forme actuelle. Les futures coopérations se feront désormais dossier par dossier en fonction de la volonté de travailler ensemble. Madame ANDRE informe qu'il n'y aura pas de cotisation pour 2019.

La Vice-Présidente précise qu'une réunion se tiendra courant mars avec le Pôle Bessin afin de préciser les choses. L'élue reviendra par la suite devant le Conseil Communautaire pour le tenir informé de l'évolution du partenariat.

Monsieur Delahaye demande si désormais il y aura 3 guides. Madame ANDRE émet des doutes sur cette possibilité. Elle précise cependant qu'il n'y aura plus de frontière pour effectuer le démarchage auprès des prestataires.

Monsieur Delahaye souhaite délibérer sur ce sujet. Madame ANDRE indique qu'elle reviendra vers l'Assemblée délibérante après la réunion du mois de mars

Culture et sport :

9. Proposition de versement de la cotisation 2018 pour l'ADTLB,

Madame BELLEMAIN informe que, comme chaque année, l'ADTLB (Association de développement territorial local du Bessin) sollicite une cotisation.

L'élue rappelle que l'ADTLB œuvre pour le développement culturel du territoire et qu'elle s'inscrit dans une démarche de développement durable valorisant les richesses du territoire. En 2017, l'ADTLB a organisé 80 manifestations culturelles dans 40 communes du Bessin qui ont accueilli 6 000 spectateurs. Madame BELLEMAIN indique la présence du guide des manifestations 2018 de l'ADTLB joint avec la convocation du présent Conseil Communautaire.

Afin de mener à bien les projets de notre territoire pour 2018, la cotisation pour l'année 2018 est basée sur la population légale de 2015 soit 26 975 hab x 1.75 euros = 47 206.25 euros.

Vote unanime

Pour information :

Arrivée de la chargée de mission événementiel : Anais GUIBET

Organisation de rétro-Bessin : rythmes de travail soutenu et recherche de bénévoles pour 1h ou 1 journée.

Challenge intercommunal : réunir les 4 courses déjà présentes sur le territoire. Remise du prix intercommunal en automne 2018.

Ressources humaines :

10. Mise à jour du tableau des emplois communautaires : Intégration des agents du syndicat mixte scolaire du quartier de la gare,

Monsieur GUIBET prend la parole et indique que suite à la dissolution du syndicat en date du 31 décembre dernier, il convient d'intégrer de créer les postes permanents. Il s'agit de :

- 1 poste d'adjoint technique à 23/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique à 27.66/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique à 23.5/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique à 15.68/35^{ème}
- 1 poste adjoint administratif à 9.5/35^{èm}
- 1 poste d'adjoint technique à 17.62/35^{ème}

L'élu indique que les régimes indemnitaires sont maintenus tels qu'ils ont été créés par le Syndicat jusqu'à la prochaine mise à jour du régime indemnitaire intercommunal.

Il est demandé à l'assemblée communautaire d'autoriser La Présidente à modifier le tableau des emplois communautaires comme indiqué en créant les postes précités. Les régimes indemnitaires seront maintenus tels qu'ils ont été créés par le Syndicat jusqu'à la prochaine mise à jour du régime indemnitaire intercommunal.

Vote unanime.

11. Gestion des compétences liées au syndicat mixte scolaire du quartier de la gare,

Monsieur GUIBET rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom reprend la gestion du personnel du syndicat mixte scolaire du quartier de la gare et tous les actes y afférents ainsi que les salaires et leurs accessoires.

De même, à compter du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom reprend à sa charge les contrats et conventions en cours ainsi que les factures liées au fonctionnement du syndicat.

Monsieur GUIBET indique que les membres de l'assemblée communautaire doivent autoriser la Présidente :

- À gérer le personnel du syndicat mixte scolaire du quartier de la gare et à signer tous les actes afférents à cette gestion, notamment les salaires et leurs accessoires.
- À gérer les contrats et conventions en cours ainsi que les factures liées au fonctionnement du syndicat.

Vote unanime

12. Mise à jour du tableau des emplois communautaires : Diminution durée hebdomadaire à la demande d'un agent

Monsieur GUIBET informe l'Assemblée de la demande d'un agent de réduire son temps de travail pour des raisons familiales. Pour cela, il va être en effet nécessaire de :

- Supprimer un poste d'adjoint technique créé à 19,66/35^{ème}
- Créer un poste d'adjoint technique créé à 18,06/35^{ème}

Vote unanime

13. Aide au financement pour un appareillage auditif dans le cadre du maintien dans l'emploi d'un agent en situation de handicap.

Monsieur GUIBET informe les élus d'une demande particulière. Il sollicite le Conseil communautaire pour que l'intercommunalité « employeur » avance les 1600€, dans l'attente du remboursement du FIPHFP, au centre « ENTENDRE » pour l'appareil auditif d'un agent intercommunal. Le FIPHFP versera ensuite les 1600€ d'aide à l'intercom.

Les conseillers communautaires doivent autoriser la Présidente à procéder au paiement des 1600€ d'avance sur présentation de la facture « Entendre » pour pouvoir débloquer le versement de la subvention FIPHFP.

Vote unanime

Finances :

14. Proposition d'encaissement du solde de l'association Maison de la Forêt (budget tourisme),

Monsieur LECHIEN prend la parole et informe l'Assemblée que le Président de l'association Maison de la Forêt a procédé à la restitution du solde du compte de l'association à l'attention d'Isigny-Omaha Intercom. Cette décision émane du conseil d'administration de l'association. Afin de pouvoir encaisser le virement, une délibération doit être prise par l'assemblée communautaire.

Les conseillers communautaires doivent autoriser la Présidente à encaisser le virement de 14 951,64€ sur le budget annexe 89502 Office de Tourisme Intercommunal.

Vote unanime

13. Proposition de création des budgets annexes pour gérer la compétence assainissement collectif.

Monsieur LECHIEN mentionne que le 01 janvier 2018, nous avons étendu la compétence assainissement collectif à l'ensemble de notre territoire. Il y a aura donc à gérer de l'assainissement collectif en affermage mais aussi en régie.

Il est en effet indispensable de respecter strictement le principe de l'équilibre financier du service, y compris en distinguant les modes de gestion.

Les membres de l'assemblée communautaire doivent autoriser la Présidente à :

- Créer un budget annexe pour l'assainissement collectif géré en régie nommé « Assainissement Collectif Régie ».
- Modifier le budget annexe 89504 assainissement collectif n° SIRET : 20006680100156 en le nommant assainissement collectif géré dans le cadre d'une convention de délégation de service public soit en abrégé « Assainissement Collectif DSP ».

Vote unanime

Scolaire - Périscolaire :

14. Proposition de dénonciation de la convention avec Bayeux Intercom pour la scolarisation des enfants d'Aure-sur-Mer à Port en Bessin,

Monsieur LENICE avise l'Assemblée que suite à la dissolution du SIVOS de Port-en-Bessin-Huppain en septembre 2010 et à la volonté de maintenir le secteur scolaire dans l'état, à savoir continuer de scolariser les enfants de Sainte-Honorine-des-Pertes et de Russy à l'école élémentaire de Port en Bessin, les intercommunalités de Bayeux et de Trévières ont signé une convention le 1^{er} octobre 2010.

Aujourd'hui, la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom souhaite consolider les effectifs de ses écoles publiques et favoriser la scolarité des enfants de la commune d'Aure-sur-Mer sur son territoire.

En conséquence, sur avis de la commission scolaire réunie le 22 janvier 2018, Le Vice-Président propose au conseil communautaire de dénoncer cette convention afin que toute nouvelle inscription d'enfant originaire de la commune d'Aure-sur-Mer soit faite dans une école de la communauté de communes.

Monsieur LENICE précise que les enfants actuellement scolarisés à Port-en-Bessin-Huppain et les fratries pourront bénéficier de la continuité de cycle et terminer leur scolarité à Port-en-Bessin-Huppain.

Un débat s'engage dans l'Assemblée. Monsieur VALLY souhaite que les enfants soient scolarisés à Port-en-Bessin, commune beaucoup plus proche, que Trévières. Monsieur TORCHEUX indique que seul le bien-être de l'enfant est essentiel et qu'il faut y penser. Une réflexion sur les transports est lancée à la Région. Madame BOISSEL indique qu'un travail est actuellement en cours sur la carte scolaire mais qu'il est primordial de sauver la ruralité et nos collègues.

Le vote est ensuite proposé afin de dénoncer la convention avec Bayeux Intercom pour la scolarisation des enfants d'Aure-sur-Mer à Port en Bessin.

Vote majoritaire (5 contres et 20 abstentions)

15. Proposition de fusion des écoles de Sainte Marguerite d'Elle gare et Lison avec Sainte marguerite d'Elle bourg

Monsieur LENICE poursuit en abordant l'arrêté inter-préfectoral portant fin d'exercice des compétences du syndicat mixte scolaire du quartier de la gare au 31 décembre 2017. Trois sites scolaires fonctionnent sur les communes de Lison et de Ste Marguerite d'Elle jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Afin d'organiser au mieux la prochaine rentrée scolaire, Monsieur LENICE propose d'une part de fusionner les 2 écoles de ce secteur scolaire : Ecole de la gare et Ecole du Bourg.

Ainsi à compter de la rentrée 2018-2019, ce secteur ne comptera plus qu'une seule école de 5 classes regroupant environ 120 élèves. Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la fusion.

Vote unanime

16. Proposition de tarifs cantine-garderie pour les sites des écoles de la gare de Lison-Ste Marguerite.

Monsieur LENICE indique que la reprise des tarifs votés par le syndicat est privilégié.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes gère les sites scolaires de l'école de la Gare (maternelle à Lison et Elémentaire à la gare de Ste Marguerite d'Elle).

Les tarifs de la cantine et de la garderie en vigueur, votés par le syndicat sont :

- 3 € le repas,
- 0,50 € par demi-heure de garderie.

Monsieur LENICE propose de valider les tarifs institués par le syndicat.

Ces tarifs seront en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'harmonisation des tarifs avec ceux pratiqués dans les écoles de la communauté de communes se fera dans un second temps sur proposition de la commission scolaire.

Vote unanime

Voirie :

Monsieur LEFEVRE fait un point sur la voirie.

Pour information :

Les conventions de mise à disposition : Monsieur LEFEVRE réexplique le principe des conventions à l'Assemblée, l'objectif est d'uniformiser les pratiques sur le nouveau territoire intercommunal, la convention sera valable 4 ans. Monsieur LAILLIER s'inquiète de ces nouveaux choix pour les budgets communaux. Monsieur LEFEVRE indique également qu'il y aura désormais deux passages de broyage/fauchage par an. Monsieur THOMINES demande comment appliquer cette décision aux lieux mémoriels comme le cimetière américain. Monsieur LEFEVRE répond qu'il y aura des dispositions particulières pour les lieux emblématiques. La Présidente précise que ce n'est pas le choix de la commission voirie et qu'il n'y aura donc pas de dispositions particulières.

Madame BOISSEL reprend la parole pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

17. Désignation d'un membre d'Isigny-Omaha Intercom au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux.

Madame BOISSEL informe que depuis le 01 janvier 2018, le centre hospitalier de Bayeux et le centre hospitalier d'Aunay-sur-Odon ont fusionné. Le nouveau conseil de surveillance de l'établissement, composé de 15 membres au total, intègre réglementairement 5 représentants des collectivités locales.

Les autres 10 membres représentent les personnels (5) ou sont des personnalités qualifiées nommées par le Préfet ou l'ARS. Doit être représenté au Conseil de surveillance : Bayeux, le Molay-Littry, Bayeux intercom, Isigny-Omaha-Intercom et le Conseil Départemental du Calvados.

Madame BOISSEL propose sa candidature pour Isigny-Omaha-Intercom.

Vote unanime

*** * * * ***

***L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à
23h00.***